









ENQUÊTE HÉRITAGE NOUVELLE-AQUITAINE

Rapport I

Novembre 2025





Table des matières

SYN	THÈS	E	2
INT	RODL	JCTION	5
A.	UNE	SATURATION SECTORIELLE DU MOUVEMENT SPORTIF	8
	1.	Une saturation partielle et non générale	8
	2.	Les clubs urbains et de grande taille face au défi de la saturation	11
В.	DES	PROBLÉMATIQUES AUX EFFETS DIFFÉRENCIÉS	16
	1.	Infrastructures et bénévoles : les principaux défis des associations	16
	2.	Les capacités d'accueil des clubs face au défi des infrastructures	21
C.	Т	TYPOLOGIE DES CLUBS : une proposition de profils-types	25
ANI	NEXE		39
	1.	Annexe 1 : Questionnaire de l'enquête 2024	39

SYNTHÈSE

Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 ont été un temps fort qui restera gravé dans les annales du sport français. Surfant sur cette dynamique, un pic de demande de licence était attendu à la rentrée sportive de septembre 2024. Un des grands défis de l'Héritage de ces Jeux résidait dans la capacité du système sportif français, qui repose très largement sur les associations sportives qui composent le mouvement sportif, à accueillir et fidéliser ces nouveaux pratiquants.

Or, déjà avant les JOP 2024, le mouvement sportif avait fait état de difficultés qui le restreignaient dans son développement et affectaient sa capacité à accueillir des licenciés supplémentaires. Suite à une revue de littérature, et sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons identifié quatre facteurs qui se démarquaient pour expliquer ces difficultés : la problématique des infrastructures sportives, la crise du bénévolat, le manque d'encadrants professionnels et les difficultés financières.

Pour identifier ces difficultés et pouvoir quantifier les freins qui limitent la capacité d'accueil des associations du mouvement sportif en Nouvelle-Aquitaine, le Comité Régional Olympique et Sportif, en collaboration avec l'Observatoire du Sport Français et l'Université de Poitiers, a effectué durant le dernier trimestre 2024 une enquête par questionnaire auprès des 18 000 clubs sportifs de la région qui a récolté 1 491 réponses. Ce présent rapport a pour objet la restitution des résultats de cette enquête.

Une seconde phase a lieu sur le second semestre 2025 sous la forme d'une enquête par entretien auprès d'associations sportives et de collectivités locales néo-aquitaines. Cette seconde enquête se place dans la continuité de la première, en apportant des données qualitatives pour venir compléter l'analyse statistique présentée dans ce présent écrit. Les résultats de cette enquête qualitative donneront lieu à la rédaction d'un rapport final.

Nous reprenons dans cette synthèse les résultats significatifs de notre analyse statistique des réponses de l'enquête par questionnaire.

Une saturation non pas générale mais sectorielle

50,91 % des répondants n'ont pas accueilli de licenciés supplémentaires suite aux JOP 2024 dont **24,55** % en raison d'une incapacité à les accueillir. Ainsi, près du quart des clubs interrogés déclarent ne pas être en capacité d'accueillir de licenciés supplémentaires. Il convient de préciser que ce chiffre n'est pas généralisable en raison de la sous-représentation des clubs de moins de cent licenciés dans notre échantillon et la non-prise en compte dans notre questionnaire des clubs saturés malgré l'accueil de licenciés supplémentaires post-JOP 2024.

Les clubs ayant déclaré avoir accueilli des licenciés supplémentaires expriment en majorité une marge sur leur capacité d'accueil restreinte, puisqu'ils sont 55,74 % à estimer ne pouvoir encore accueillir que l'équivalent de 1 à 10 % de leur effectif actuel. A l'inverse, 58,74 % des clubs dans l'incapacité à accueillir des licenciés supplémentaires en ont refusé l'équivalent de plus de 10 % de leur effectif. Ainsi, la tendance observée est que lorsqu'un club accueille des licenciés supplémentaires, il a une marge d'accueil restreinte tandis que lorsqu'un club refuse des licenciés supplémentaires, il le fait dans des proportions importantes.

Les clubs urbains sont plus sensibles au phénomène de saturation que leurs homologues ruraux. Alors que le taux de club ayant accueilli des licenciés supplémentaires reste stable selon la taille de la ville, nous observons que plus la taille de la ville augmente, plus le taux de club dans l'incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires est élevé. Pour expliquer le non-accueil de licenciés supplémentaires, 67,92 % des clubs situés dans une commune de plus de 100 000 habitants pointent

une incapacité à le faire contre 33,87 % pour leurs homologues dans des communes de moins de 1 000 habitants.

La taille du club est aussi significative. Nous observons **que les clubs entre 201 et 500 licenciés sont particulièrement exposés**. La relation entre le nombre de licenciés et le taux d'incapacité à accueillir des licenciés supplémentaires suit une courbe qui trouve son sommet pour les clubs entre 201 et 500 licenciés, qui présentent un taux de 41,48 % de clubs en incapacité contre 13,16 % pour les clubs de moins de 100 licenciés et 20,69 % pour ceux de plus de 1 000.

La pratique proposée est également un facteur qui influe sur la situation de saturation. Pour le bien de l'analyse, nous avons regroupé les clubs par famille de pratique, tel que classifié par l'INJEP, afin d'avoir assez d'individus dans chaque catégorie. Les sports collectifs et les activités d'expression, de la forme et de la force sont apparus comme les familles les plus en tension. Elles présentent à la fois un taux d'incapacité fort et un taux d'accueil de licenciés supplémentaires modérément faible, ce qui indique la présence d'une demande pour laquelle ces clubs sont en difficulté pour y répondre.

Le public mineur est particulièrement victime de ce phénomène de saturation. 87,12 % des clubs qui sont en incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires déclarent que les mineurs sont le public qu'ils refusent le plus. Il existe une corrélation entre la taille du club et le refus des mineurs, car on observe que ce taux monte à 95,21 % pour les clubs entre 201 et 500 licenciés, à savoir ceux le plus en tension comme vu ci-dessus.

Le phénomène de **saturation** du mouvement sportif n'est donc **pas générale**, mais **contingente à des facteurs environnementaux et internes aux clubs**. La taille de la ville dans laquelle le club est implanté, le nombre de licenciés et la pratique proposée se révèlent corrélés de manières significative avec l'incapacité à accueillir des licenciés supplémentaires.

Des effets différenciés selon les freins

Au-delà de quantifier le phénomène de saturation et d'identifier les facteurs qui le favorisent, notre étude vise également à décrire les problématiques qui causent son apparition. A partir d'une revue de littérature, nous avions identifié quatre freins qui semblaient affecter la capacité des clubs à accueillir des licenciés supplémentaires : la problématique des infrastructures sportives, la crise du bénévolat, le manque d'encadrants professionnels et les difficultés financières.

Notre questionnaire nous a permis de quantifier ces freins, les hiérarchiser ainsi que d'identifier les corrélations avec l'incapacité à accueillir des licenciés supplémentaires.

Les infrastructures et le bénévolat se démarquent comme les freins les plus fréquents. 19,61 % des répondants déclarent n'affronter aucune des quatre problématiques tandis que 31,56 % n'en expriment qu'une seule, ce qui au cumulé fait 51,17 %. L'autre moitié, 48,83 % des clubs, en affrontent plusieurs. Le bénévolat (839) et les infrastructures (794) ressortent largement comme les problématiques les plus fréquentent, par rapport aux professionnels (405) et aux capacités financières (254).

Toutefois, la problématique des infrastructures est exprimée comme celle la plus importante par les clubs. Alors qu'il était demandé au répondant de hiérarchiser les quatre problématiques de la « plus importante » à « pas importante », 769 (51,58 %) des clubs hiérarchisent les infrastructures comme la « plus importante » (figure S1).

800 700 600 500 400 300 200 100 0 Infrastructure Bénévolat Professionnel Finance Très important ■ Important Peu important

FIGURE S1. DEGRÉ D'IMPORTANCE DE CHAQUE FREIN

Source: CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024.

Hiérarchisation des quatre freins de « pas important » à « très important »

Note de lecture : 769 (51,58 %) des clubs ont déclaré la problématique des infrastructures comme « très importante »

Il existe une forte corrélation entre l'incapacité à accueillir des licenciés supplémentaires et la problématique d'infrastructures. Un club qui n'a pas de problème avec ses infrastructures sportives à 7x moins de probabilité d'être en situation d'incapacité à accueillir des licenciés que son homologue dans le cas inverse. C'est la problématique la plus influente (p-value < 0,001) sur le taux d'incapacité. Les deux principales raison invoquées sont le manque d'infrastructures et leur partage avec d'autres usagers.

Le manque de professionnels à aussi un impact direct sur le taux d'incapacité (p-value < 0,05). Comparés aux clubs professionnalisés qui connaissent des problématiques sur ce point, leurs homologues professionnalisés mais qui n'expriment pas de problème à ce niveau ont 1,53x moins de probabilité d'être en situation d'incapacité et ceux non-professionnalisés ont une probabilité 1,67x inférieure.

Le bénévolat et le manque de capacités financières ont un effet indirect sur le taux d'incapacité. Leur impact ne devient significatif que lorsqu'il est combiné à la problématique des infrastructures sportives. Il existe même une corrélation négative entre le niveau d'importance accordé au problème financier et le taux d'incapacité : plus le problème financier est important, moins il est probable que le club soit en situation d'incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires.

Pour résumer, le profil type du club en tension est celui se situant entre 201 et 500 licenciés, dans une zone urbaine et qui propose une pratique de sport collectif ou une activité d'expression, de la forme et de la force. Le public mineur est celui le plus exposé à l'incapacité de ces clubs à les accueillir. La raison principale à cette incapacité se trouve dans ses infrastructures sportives qui limitent sa capacité d'accueil, en raison d'un manque ou d'un partage avec d'autres usagers.

INTRODUCTION

L'année 2024 fut exceptionnelle pour le sport français grâce à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en France et les performances que les athlètes tricolores y ont réalisés. Plus de deux tiers des français ont suivi les exploits des athlètes dont plus de la moitié quotidiennement¹. Devant l'organisation d'un tel événement, le monde sportif s'est attaché à préparer l' « Héritage » des Jeux. Ce dernier trouve sa matière dans l'afflux anticipé de nouveaux pratiquants suite à l'engouement suscité par l'événement olympique et paralympique, qui serait autant de nouveaux licenciés afin d'atteindre l'objectif de trois millions de pratiquants supplémentaires².

Premiers lieux de la pratique sportive et pilier du système sportif français, les clubs constituant le mouvement sportif sont en première ligne pour matérialiser la captation de ces aspirants sportifs inspirés par les exploits des sportifs tricolores. Toutefois, le mouvement sportif affronte de nombreuses problématiques depuis plusieurs années qui peuvent faire s'interroger sur sa capacité à absorber une nouvelle masse de pratiquants.

La saturation des infrastructures sportives semble avoir été un facteur limitant pour l'accueil de nouveaux licenciés dans plusieurs territoires³. Ces équipements sont, dans leur grande majorité, propriétés du bloc communal ou intercommunal qui affrontent de plein fouet un effet de ciseau, entre augmentation des dépenses et baisse des dotations étatiques. Un nombre important d'équipements sportifs maillant le territoire ont été construit durant les Lois-programmes des années 1970 et 1980. Ces infrastructures sont exploitées depuis une cinquantaine d'années et, lorsqu'elles n'ont pas connu de rénovations majeures, subissent une entrée en désuétude qui oblige la réalisation d'investissements importants. Ce constat est couplé à l'augmentation des coûts de fonctionnement suite à la récente inflation, ce qui implique le besoin de renforcer l'efficacité énergétique de ces vieux bâtiments. Alors que le sport n'est pas une compétence obligatoire, les communes et EPCI⁴ sont mises face à une augmentation des dépenses en matière d'équipements sportifs dans un contexte de raréfaction des ressources publiques.

Les associations sportives, qui maillent le territoire et qui constituent le socle du tissu sportif français, reposent sur le principe du bénévolat. Or, les récents travaux ont fait apparaître des difficultés croissantes dans le domaine⁵. Manque de renouvellement des bénévoles, complexification de la vie associative et mise en jeu de la responsabilité judiciaire des dirigeants associatifs sont autant de dynamiques qui semblent avoir provoqué un manque d'attractivité pour les activités de dirigeants ou d'encadrants bénévoles. Ces manques peuvent causer au sein des associations une limitation de la capacité d'accueil de licenciés supplémentaires.

Enfin, les associations connaissent une professionnalisation de leurs activités. En Nouvelle-Aquitaine, le nombre de salariés dans la branche du sport a suivi une augmentation annuelle de 4,5 % entre 2013

¹ INJEP, ministère des sports, CREDOC, *Enquête quantitative sur les Jeux Olympiques et Paralympiques*, mai 2024 (vague 1) et septembre 2024 (vague 2)

²https://www.unionsportcycle.com/2024-01-25/macron-vise-doubler-les-3-millions-de-pratiquantssupplementaires

³ Étude relative à l'offre d'équipements sportifs dans les Zus – CREDOC / Ministère chargé des sports – Septembre 2014 et https://www.ladepeche.fr/2024/09/10/on-arrive-a-saturation-les-salles-et-les-terrains-de-sport-de-la-ville-de-figeac-pris-dassaut-12186177.php

⁴ Établissement Public de Coopération Intercommunal

⁵ Recherches&Solidarités (2024) *Le moral des dirigeants sportifs*. https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2024/07/Barometre-ORA-12-07-2024.pdf

et 2023⁶ tandis que 28,7 % des emplois liés au sport en 2020 étaient exercés dans des associations⁷. Toutefois, cette montée en puissance connaît des freins⁸, certaines pratiques ou territoires se trouvant en difficulté pour recruter des professionnels malgré le besoin.

Cette combinaison de facteurs, auxquels des contraintes plus locales peuvent venir se cumuler, justifie le besoin de se pencher sur la capacité des associations sportives à accueillir une augmentation attendue de la demande. Cette crainte, si elle n'a pas pu encore être quantifiée, semble se confirmer ces derniers mois dans certaines disciplines sportives et dans certains territoires⁹.

Dans un contexte de sédentarisation de la population, et notamment des plus jeunes¹⁰, se pencher sur les freins à l'accueil de licenciés supplémentaires au sein des associations sportives formant le mouvement sportif est apparu nécessaire. Ce travail d'objectivation du phénomène par une quantification des phénomènes en œuvre devra permettre d'aider les décideurs publics comme associatifs à y apposer une réponse.

Ainsi, afin de disposer d'une première objectivation de ce phénomène, le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Nouvelle-Aquitaine et l'Université de Poitiers ont mené conjointement, de septembre à décembre 2024, une enquête par questionnaire auprès de l'intégralité des 18 000 clubs de Nouvelle-Aquitaine, réalisée par des étudiants de Master 2 STAPS parcours management du sport de l'université de Poitiers. Celle-ci a permis de recueillir 1 491 réponses, ce qui constitue, à notre connaissance, la base de données la plus importante en France sur les freins à l'accueil de nouveaux licenciés. Les premiers résultats ont permis d'établir qu'environ 25 % des clubs se trouvaient dans l'incapacité d'accueillir de nouveaux licenciés et avaient dû en refuser. Plus globalement, les réponses laissent apparaître une situation s'approchant de la saturation en termes de capacité d'accueil puisque peu de clubs s'estiment capables d'absorber une hausse importante de ses effectifs d'adhérents.

Les infrastructures sportives et, à un degré moindre, le bénévolat sont apparus comme les principaux facteurs limitant l'accueil de nouveaux licenciés. Pour la première problématique, ce sont les territoires urbains qui semblaient le plus en difficulté alors qu'à l'inverse, celle du bénévolat affectait plus particulièrement les territoires ruraux. Aussi, il est notable de constater que ce sont les personnes mineures qui font l'objet de la majorité des refus de licence, ce qui est particulièrement problématique dans un contexte de sédentarisation de ces publics.

Ainsi, même si la base de données restait à encore être analysée plus en profondeur, elle laissait poindre de nombreuses problématiques qui restent encore à être étudiées afin de comprendre les phénomènes à l'œuvre et d'aider les décideurs à y apposer une réponse. C'est ce dont sera l'objet ce présent rapport.

Pour répondre à ces problématiques, le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) et l'observatoire de la Conférence Régionale du Sport (CRdS), avec le soutien de la Délégation Régionale Académique à

⁶ Observatoire des métiers du sport (2024), Rapport Emploi-Formation de la branche sport, édition 2024

⁷ INSEE (2024), Emplois sportifs en Nouvelle-Aquitaine : une progression marquée mais une féminisation en retard, INSEE analyse, n°145

⁹ https://www.francebleu.fr/sports/tous-les-sports/jeux-olympiques-le-nombre-de-nouveaux-licencies-sportifs-en-forte-augmentation-des-clubs-obliges-de-refuser-du-monde-2519694

¹⁰ Santé Publique France (2024). *Activité physique et sédentarité dans la population en France. Synthèse des données disponibles en 2024*. https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/enquetes-etudes/activite-physique-et-sedentarite-dans-la-population-en-france.-synthese-des-données-disponibles-en-2024

la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES), du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) et de l'Observatoire du Sport Français de l'université de Poitiers, se sont associés pour mener une enquête régionale sur les freins à l'accueil de licenciés supplémentaires au sein du mouvement sportif. Cette enquête se déroule en deux phases : une analyse approfondie de l'enquête par questionnaire menée en 2024 puis une enquête par entretien.

Les résultats de ce premier rapport s'appuient sur une enquête par questionnaire auto-administré en ligne diffusée lors du dernier trimestre 2024. Il a été destiné aux 18 000 associations sportives maillant le territoire néo-aquitain. Le questionnaire a recueilli 1 491 réponses exploitables. Il a été conçu en partenariat avec l'Observatoire du Sport Français de l'université de Poitiers dans le cadre d'un projet universitaire tutoré d'élèves de Master 2 en management du sport.

A partir d'une revue de littérature, il a été construit sur l'hypothèse que les associations sportives sont confrontées à quatre freins majeurs pour accueillir des licenciés supplémentaires : la saturation des infrastructures sportives¹¹, le manque de bénévoles, les difficultés à recruter des encadrants professionnels et la fragilité financière du secteur sportif. Les objectifs étaient de quantifier le taux d'associations sportives ayant accueilli des licenciés supplémentaires suite à Paris 2024 et le phénomène de saturation de leurs capacités d'accueil, identifier les facteurs limitant et leur impact respectif ainsi que les profils d'associations sportives les plus en difficultés. Il est possible de consulter le questionnaire en *annexe* 1 de ce présent rapport.

Les logiciels Excel et R ont été utilisés pour mener à bien l'analyse statistique des réponses.

_

¹¹ Nous utilisons le termes « infrastructures sportives » plutôt que « équipements sportifs », car ce premier est plus large et prend en compte les infrastructures utilisées pour certains sports de plein air (exemple : les routes pour le cyclisme).

A. UNE SATURATION SECTORIELLE DU MOUVEMENT SPORTIF

Différentes raisons peuvent pousser une association sportive à refuser un nouveau licencié. Celles-ci peuvent trouver racine dans le type de pratique, le matériel disponible, le niveau de compétition, les types de pratiquants qu'accueille le club, etc. Notre travail se concentre sur ceux causés par une saturation des capacités d'accueil du club. La perspective est de quantifier ce phénomène puis de mettre en lumière les facteurs qui mènent à cette situation. Les fédérations connaissent une hausse constante des licences depuis la période du COVID, auquel est venu se coupler en 2024 les JOP de Paris. Ainsi, les capacités d'accueil des associations sportives maillant le mouvement sportif sont plus que jamais mises à l'épreuve.

Nos résultats montrent que s'il existe une saturation des capacités d'accueil de tout un segment du mouvement sportif, celle-ci n'est pas générale et se concentre sur certains profils d'associations. Le mouvement sportif est donc mis face à une saturation partielle de ses clubs, mais pas globale. En fonction des types de clubs, de pratique et de territoire, la situation apparaît hétérogène.

1. Une saturation partielle et non générale

Nous avons choisi de considérer qu'une association sportive se trouvait dans une situation de saturation lorsque ses capacités d'accueil structurelles et/ou organisationnelles maximum étaient atteintes. Ainsi, nous avons comptabilisé le taux d'incapacité à partir des répondants ayant déclaré qu'ils n'avaient pas accueilli des licenciés supplémentaires suite aux JOP en raison d'une incapacité à pouvoir le faire. Ce parti-pris a été choisi afin d'isoler les clubs sportifs se trouvant dans les situations les plus critiques et en situation effective de saturation, dans l'objectif d'analyser en profondeur ce sous-échantillon pour identifier les facteurs déterminant à sa situation. Ainsi, les clubs ayant accueilli des licenciés supplémentaires suite aux JOP mais se trouvant, suite à ce pic, dans une situation de saturation n'ont pas été pris en compte dans le « taux d'incapacité».

Devant le pic de demande de licence attendu suite à Paris 2024, la première volonté était de quantifier ce phénomène puis de le mettre en comparaison par rapport aux clubs n'ayant pas pu répondre à cette hausse.

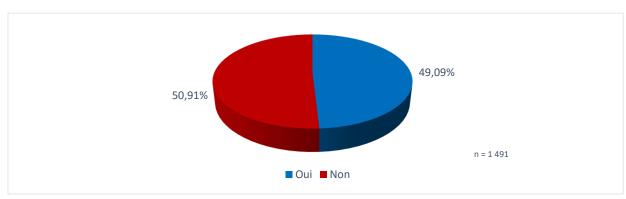


FIGURE 1. TAUX DE CLUBS AYANT ACCUEILLI DES LICENCIÉS SUPPLEMENTAIRES

Source: CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024.

Note de lecture : 50,91 % des clubs interrogés n'ont pas accueilli de licenciés supplémentaires suite aux JOP 2024.

On observe une parité quasiment parfaite entre les clubs ayant accueilli des licenciés supplémentaires suite aux JOP 2024 et ceux n'ayant pas pu le faire (*figure 1*). Une très fine majorité d'associations n'en a pas accueilli (50,91 %). Alors que les derniers résultats de l'INJEP estiment, sur la saison 2024-2025,

une augmentation de 2,5 % des licences par rapport à la saison précédente, qui avait pourtant déjà fixé un nouveau record¹², notre résultat met en lumière que cette augmentation n'est pas uniforme au sein du mouvement sportif.

Concernant celles qui n'ont pas accueilli des licenciés supplémentaires, on observe là aussi deux blocs se rapprochant de l'équilibre (figure 2). D'une part une légère majorité d'associations (51,12 %) n'ayant simplement pas accueilli de licenciés supplémentaires en raison d'une absence de demande. D'autre part, une autre moitié (48,22 %) de clubs ayant été dans l'incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires, à savoir dans une situation où ils doivent refuser les nouvelles demandes. Enfin, le nombre de clubs n'ayant pas accueilli de licenciés supplémentaires par choix est résiduel.

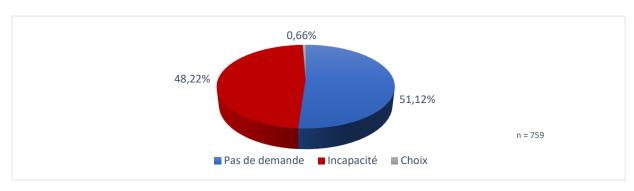


FIGURE 2. RAISON AU NON-ACCUEIL DE LICENCIÉS SUPPLEMENTAIRES

Source : CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024. Ensemble des clubs n'ayant pas accueilli de licenciés supplémentaires.

Note de lecture : 48,22 % des clubs qui n'ont pas accueilli de licenciés supplémentaires l'ont fait par incapacité de le faire.

Ainsi, les répondants ayant déclaré avoir été dans l'incapacité d'accueillir des nouveaux licenciés supplémentaires sont ceux qui ont été dans l'obligation de refuser les nouvelles demandes. Ils représentent 24,55 % des répondants (*figure 3*), ce qui correspond donc au taux de club ayant dû refuser des personnes par incapacité à les accueillir.



FIGURE 3. TAUX DE CLUB AYANT REFUSE DES LICENCIES SUPPLEMENTAIRES PAR INCAPACITE DE LES ACCUEILLIR

Source : CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024.

Note de lecture : 24,55 % des clubs interrogés ont refusé des licenciés supplémentaires par incapacité de les accueillir.

¹² Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports, 2024.

Note : le chiffre indiqué de 24,55 % de club ayant dû refuser des licenciés supplémentaires par incapacité à les accueillir n'est pas apparu comme généralisable à la vue de notre échantillon. Les clubs ayant répondu à notre enquête ont un nombre de licenciés sensiblement supérieur à la population totale étudiée. Or, il est apparu que ce facteur était significatif dans la probabilité d'être en situation d'incapacité ou non (partie 1.2). De plus, comme indiqué précédemment, nous ne prenons pas en compte la saturation suite accueil de licenciés supplémentaires. Il ne nous est donc pas possible de soumettre un taux d'incapacité généralisable qui soit statistiquement fiable.

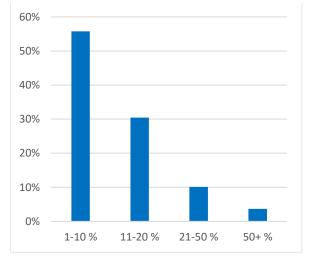
« Il apparaît qu'environ le quart des clubs répondants n'ont pas été en capacité d'absorber les demandes de licence supplémentaires suite aux JOP de Paris 2024 » Il apparaît qu'environ le quart des clubs répondants n'ont pas été en capacité d'absorber les demandes de licence supplémentaires suite aux JOP de Paris 2024. Cette proportion représente une

partie non-négligeable du mouvement sportif néo-aquitain qui, par son incapacité à accueillir de nouveaux licenciés supplémentaires, dévoile l'existence d'une saturation des capacités d'accueil de toute une frange des associations sportives de la région. Toutefois, nous pouvons tout de même observer que 49,09 % des clubs répondants avaient pu accueillir des licenciés supplémentaires (49,09 %). Ainsi, cela indique que cette situation n'est pas généralisable à l'ensemble du mouvement sportif.

Les répondants ayant déclaré avoir accueilli des licenciés supplémentaires étaient invités à indiquer les marges d'accueil qui leur restaient (figure 4), tandis que ceux dans l'incapacité de les accueillir devaient indiquer dans quelle marge ils avaient refusé des licenciés (figure 5).

La comparaison des deux figures laisse apparaître que la majorité des clubs ayant accueilli des licenciés supplémentaires dispose d'une marge d'accueil restreinte (figure 4), tandis que ceux qui ont refusé des individus l'ont fait en moyenne dans des proportions importantes. Ce constat peut alerter car il témoigne d'une capacité d'accueil proche de la saturation chez une large part des clubs qui ont pu absorber l'augmentation de la demande. A l'inverse, la majorité des clubs en situation de saturation font face à une demande qui dépasse largement leur capacité d'accueil (figure 5).

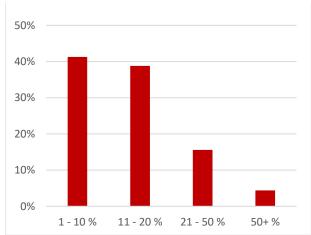
FIGURE 4. MARGE D'ACCUEIL DES CLUBS AYANT ACCUEILLI DES LICENCIES SUPPLEMENTAIRES



Source : CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024. Ensemble des clubs ayant accueilli des licenciés supplémentaires.

Note de lecture : 55,74 % des clubs ayant accueilli des licenciés supplémentaires ont une marge d'accueil équivalente à entre 1 et 10 % de leur effectif.

FIGURE 5. NOMBRE DE REFUS DES CLUBS DANS L'INCAPACITE D'ACCUEILLIR DES LICENCIES SUPPLEMENTAIRES



Source : CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024. Ensemble des clubs ayant été dans l'incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires.

Note de lecture : 41,26 % des clubs en incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires ont refusé un nombre de personne équivalent à entre 1 et 10 % de leur effectif. En résumé, il est impossible de généraliser la situation de saturation à l'ensemble du mouvement sportif. Toutefois, la frange de clubs déclarant une incapacité à accueillir des nouveaux licenciés semble concentrer la demande, car la majorité d'entre eux refusent des licenciés dans une proportion supérieure à 10 % de leur effectif tandis que plus de la moitié des clubs n'ayant pas accueilli de licenciés supplémentaires ne l'ont pas fait en raison d'un manque de demande. De plus, la forte proportion de clubs disposant d'une faible marge d'accueil (moins de 10 % de leur effectif) constitue un point de vigilance car laisse augurer une incapacité à absorber un nombre important de licenciés supplémentaires.

« la frange de clubs déclarant une incapacité à accueillir des nouveaux licenciés semble concentrer la demande »

Ces éléments nous montrent que la situation n'est pas uniforme au sein du mouvement sportif. Ainsi, il nous est nécessaire d'identifier si cette saturation partielle est sectorielle ou non, à savoir s'il existe des facteurs qui rend des clubs plus sensibles que d'autres au phénomène de saturation.

2. Les clubs urbains et de grande taille face au défi de la saturation

Il est apparu comme central d'identifier si la saturation est d'ordre contingente, afin de comprendre ce phénomène et d'y apposer une réponse adaptée. L'identification de facteurs mélioratifs ou péjoratifs pesant sur la probabilité qu'un club soit dans l'incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires permet d'identifier des profils de clubs plus en difficulté que d'autres, pour proposer des solutions spécifiques. Notre travail, sans avoir la prétention d'être exhaustif, permet d'identifier plusieurs de ces facteurs qui se révèlent tant être d'ordre exogènes qu'endogènes aux clubs.

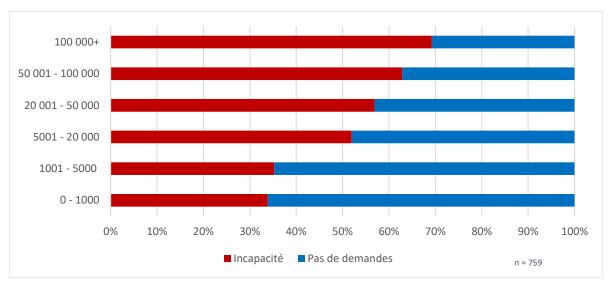
Les premiers facteurs sur lesquels nous nous sommes penchés sont ceux en rapport avec l'environnement du club. La situation géographique des clubs, et plus particulièrement le type de territoire dans

« La situation géographique des clubs, et plus particulièrement le type de territoire dans lequel il est implanté se révèle être un élément significatif »

lequel il est implanté se révèle être un élément significatif. Le premier élément est de constater que la taille de la ville n'affecte pas la probabilité que le club ait accueilli on non des licenciés supplémentaires (p-value > 0,05). La grande différence se trouve dans les raisons au non-accueil des licenciés.

Il existe une corrélation positive (p-value < 0,05) entre la taille de la ville et l'incapacité à accueillir des nouveaux licenciés (*figure 6*). On observe que l'incapacité des clubs double entre ceux dans des communes de moins de 1 000 habitants (33,87 %) et celles de plus de 100 000 habitants (67,92 %). Après un palier stable jusqu'à 5 000 habitants, le taux d'incapacité des clubs augmente progressivement avec le nombre d'habitants de la ville où il est implanté. Les clubs dans des villes de petites tailles sont beaucoup plus sujets à un manque de demande.

FIGURE 6. RAISON AU NON-ACCUEIL EN FONCTION DU NOMBRE D'HABITANTS DANS LA COMMUNE D'IMPLANTATION



Source : CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024. Ensemble des clubs ayant été dans l'incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires.

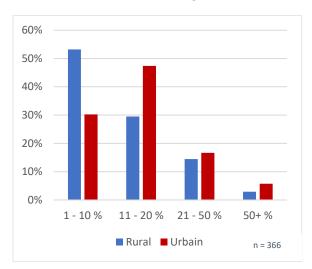
Note de lecture : 67,92 % des clubs dans des communes de plus de 100 000 habitants qui n'ont pas accueilli des licenciés supplémentaires l'ont fait en raison d'une incapacité à les accueillir.

Non seulement les clubs dans les zones urbaines refusent plus souvent des licenciés supplémentaires que leurs homologues ruraux, mais ils le font aussi dans des plus grandes proportions (*figure 7*). En ruralité, lorsqu'ils sont dans l'incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires, la majorité des clubs (53,18 %) refusent un nombre de personnes équivalent moins de 10 % de son nombre de licenciés. Au contraire, en zone urbaine, seuls 30,21 % des clubs sont dans ce cas et près de la moitié (47,40 %) refuse l'équivalent de 11 à 20 % de leur effectif.

« Non seulement les clubs dans les zones urbaines refusent plus souvent des licenciés supplémentaires que leurs homologues ruraux, mais ils le font aussi dans des plus grandes proportions »

En parallèle, plusieurs facteurs propres aux clubs s'avèrent significatifs dans leur lien avec le taux d'incapacité, signe que l'environnement seul du club ne permet pas d'obtenir une explication satisfaisante sur l'incapacité des clubs à accueillir de nouveaux licenciés.

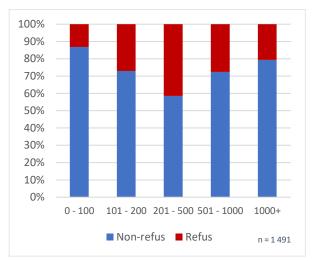
FIGURE 7. NOMBRE DE REFUS EN FONCTION DU TYPE DE TERRITOIRE



Source : CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024. Ensemble des clubs ayant été dans l'incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires..

Note de lecture : 47,40 % des clubs urbains dans l'incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires ont refusé l'équivalent de 11 à 20 % de leur effectif.

FIGURE 8. TAUX D'INCAPACITÉ EN FONCTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS



Source : CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024.

Note de lecture : 41,48 % des clubs entre 201 et 500 licenciés ont refusé des licenciés supplémentaires par incapacité à les accueillir.

Il existe une corrélation significative (p-value < 0,05) entre le nombre de licenciés dans le club et le taux d'incapacité. On observe une évolution suivant une courbe en « U » (figure 8), où le taux d'incapacité augmente avec le nombre de licenciés jusqu'aux clubs de 201 à 500 licenciés pour atteindre 41,48 %, avant de redescendre progressivement à 20,69 % chez les clubs de plus de 1 000 licenciés. Les clubs de moins de 100 licenciés, qui composent la majorité du tissu associatif sportif¹³, sont ceux qui présentent le plus faible taux d'incapacité¹⁴.

Autour du nombre de licenciés du club, qui apparaît comme l'élément statistiquement le plus significatif, une convergence se dessine avec d'autres en facteurs : la famille de pratique et la classe d'âge sujette aux refus.

¹³ Recensement des licences et clubs 2024, INJEP-MEDES

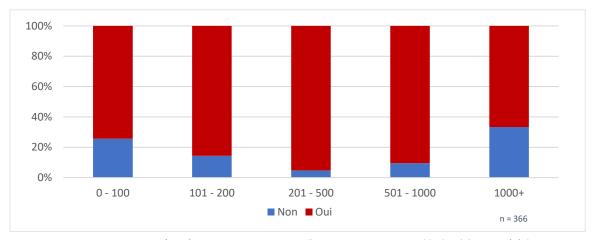
¹⁴ Comme indiqué dans la partie 1.1, les clubs de moins de 100 licenciés sont largement sous-représentés dans notre échantillon puisqu'ils en composent 41,78 % alors que la taille médiane des clubs est de 56 licenciés en 2024, selon le recensement des clubs INJEP-MEDES. Ce constat invite à conclure que le taux de club dans l'incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires est en réalité inférieur aux 24,55 % obtenus dans notre enquête.

FIGURE 9. CATÉGORISATION PAR MÉTHODE DU Z-SCORE CLASSIFICATION

Famille de pratique ¹⁵	Taux d'accueil	Taux d'incapacité	Profil
Activités d'expression, de la forme et de la force	Modérément faible	Fort	Attractive et saturée
Généraliste	Fort	Modérément faible	Attractive et peu saturée
Parasport	Modérément faible	Faible	Peu attractive et peu saturée
Sport scolaire et universitaire	Faible	Modérément faible	Peu attractive et peu saturée
Sports collectifs	Modérément faible	Fort	Attractive et saturée
Sports de nature	Modérément faible	Modérément faible	Peu attractive et peu saturée
Sports d'opposition	Fort	Modérément faible	Attractive et peu saturée
Sports individuels	Modérément fort	Modérément faible	Attractive et peu saturée

Attention : cette catégorisation ne prédit en rien la situation de chacune des fédérations. Des hétérogénéités sont probables au sein de chaque famille de pratique.

FIGURE 10. TAUX DE CLUB DONT LES MINEURS SONT LES PRINCIPAUX SUJETS AU REFUS DE LICENCE



Source : CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024. Ensemble des clubs ayant été dans l'incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires..

Note de lecture : les mineurs ont été les principaux sujets au refus de licence dans 95,21 % des clubs de 201 à 500 licenciés dans l'incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires.

La catégorisation des familles de pratique nous indique que deux familles de pratique apparaissent comme particulièrement en difficulté vis-à-vis du phénomène de saturation : les activités d'expression, de la forme et de la force ainsi que les sports collectifs (figure 9). Ces deux familles cumulent deux caractéristique : un taux de clubs ayant accueilli des licenciés supplémentaires modérément faible et un taux d'incapacité fort, ce qui indique que le taux d'accueil n'est pas lié à un manque de demande.

Il s'avère que ces deux familles de pratiques sont les seules où les clubs de 201-500 licenciés sont les plus représentés (respectivement 39,58 % et 42,22 %), là où ce taux ne dépasse pas 14,29 % chez les autres familles. Cette corrélation est statistiquement significative (p-value < 0,05).

Nous avons identifié deux autres types de familles de pratique. D'abord celles qui connaissent un fort taux d'accueil mais un faible taux d'incapacité, ce qui semble décrire des pratiques qui font face à une

-

¹⁵ Nous avons suivi la classification par famille de pratique proposée par l'INJEP

augmentation de la demande mais qui disposent des capacités d'accueil pour y répondre. Les familles des fédérations généralistes, de sports d'opposition et individuels sont dans ce cas. Il peut s'agir des pratiques qui bénéficient le plus de l'effet JOP 2024, qui mettent historiquement en avant plutôt ces sports que ceux collectifs. L'autre catégorie est celle des famille qui présentent à la fois un faible taux d'accueil et un faible taux d'incapacité. Cette situation semble exprimer un manque d'attractivité malgré des capacités d'accueil non-saturées. Les familles des parasports, du sport scolaire et universitaire ainsi que ceux de nature rentrent dans cette catégorie.

Un troisième facteur vient compléter le faisceau de corrélation : l'âge des publics refusés. Parmi les clubs répondants, 86,89 % comptent les mineurs parmi les classes d'âge les plus refusées, or ils ne représentent que 52 % des licences en 2024 dans la région Nouvelle-Aquitaine¹⁶.

En observant le taux de clubs comptant les mineurs parmi les publics les plus refusés et en fonction de leur nombre de licenciés (*figure 10*), on observe une occurrence avec la courbe du taux d'incapacité selon le nombre de licenciés (*figure 8*). Dans le sous-échantillon des clubs en incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires, ce sont ceux entre 201 et 500 licenciés qui ont le plus mentionné les mineurs parmi les personnes les plus refusées. Cette corrélation s'avère significative (p-value < 0,05).

Nous observons un nœud de corrélation entre les trois facteurs que sont le nombre de licenciés, la famille de pratique et le refus de mineurs. Les profils de clubs entre 201 et 500 licenciés pratiquant des sports collectifs ou des activités d'expression, de la forme et de la force semblent se démarquer par leur fort taux d'incapacité. Or, on observe que ces profils sont ceux qui mentionnent le plus les publics mineurs comme les principaux objets des refus. L'environnement du club exerce également une influence puisqu'il existe une corrélation positive entre la taille de la ville d'implantation et la probabilité qu'il soit incapable d'accueillir des licenciés supplémentaires.

« la saturation du mouvement sportif néo-aquitain n'est pas généralisée mais sectorielle, se concentrant sur des clubs plutôt de grande taille, urbains et sur certaines familles de pratiques spécifiques. »

Ainsi, il apparaît que la saturation du mouvement sportif néo-aquitain n'est pas généralisée mais sectorielle, se concentrant sur des clubs plutôt de grande taille, urbains et sur certaines familles de pratiques spécifiques. Ce constat appelle à une réflexion spécifique selon le profil des clubs et non à des actions uniformes. Par cela, nous observons que le mouvement sportif n'est pas uniforme et que la réponse à ses problématiques ne doit pas non plus l'être.

_

¹⁶ Recensement des licences et des clubs 2024, INJEP-MEDES

B. DES PROBLÉMATIQUES AUX EFFETS DIFFÉRENCIÉS

Sitôt convenu d'une saturation sectorielle du tissu associatif sportif en Nouvelle-Aquitaine, nous avons cherché à identifier les déterminants de ce phénomène. Comme explicité en introduction, le questionnaire a été construit sur l'hypothèse qu'il existe quatre problématiques majeures qui limitent les capacités d'accueil des clubs : les infrastructures sportives, le bénévolat, l'encadrement professionnel et les capacités financières. Les résultats ont confirmé que ces quatre problématiques se révèlent déterminantes dans les difficultés qu'affrontent les associations sportives pour l'accueil des licenciés supplémentaires, mais à des degrés variés. Il est apparu que les problématiques des infrastructures sportives et du bénévolat étaient les plus exprimées. La hiérarchisation des problématiques est apparue comme corrélée au territoire, faisant ressortir les infrastructures sportives à mesure que la population dans la commune d'implantation du club augmente. Nous observerons enfin que ces freins ont des impacts différenciés sur le taux d'incapacité, certaines problématiques ayant un effet plus limitant et direct que d'autres.

1. Infrastructures et bénévoles : les principaux défis des associations

La quantification des freins à l'accueil des licenciés supplémentaires est une question pour laquelle peu de résultats étaient disponibles. Comme évoqués en introduction, plusieurs sources illustraient l'existence de problématiques diverses, mais sans les quantifier ni les hiérarchiser. Ainsi, notre objectif est de pouvoir les quantifier et exposer dans quelles mesures les différents freins affectent les associations sportives.

Il est notable que si seulement 4,70 % des clubs déclarent être affectés par les quatre manques, seulement moins de 20 % (19,61 %) n'en expriment aucun (figure 11). La majorité des associations indiquent un ou deux freins et encore plus de 15 % se situent dénotent trois freins. Sans surprise, cela se retrouve sur les taux d'incapacité: seulement 2,74 % des clubs avec aucun frein sont incapables d'accueillir des licenciés supplémentaires là où ce chiffre monte à 41,43 % chez les répondants déclarant l'ensemble des quatre freins.

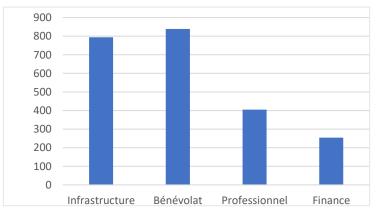
FIGURE 11. NOMBRE DE FREINS DÉCLARÉS

Frein	Nombre	Pourcentage
Aucun	292	19,61%
1	470	31,56%
2	429	28,81%
3	228	15,31%
4	70	4,70%

Source : CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024. Plusieurs réponses possibles.

Note de lecture : 470 clubs déclarent un seul type de frein.

FIGURE 12. FREINS DÉCLARÉS PAR LES CLUBS



Source : CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024.

Plusieurs réponses possibles.

Note de lecture : 839 clubs ont déclaré que leur effectif bénévole actuel ne leur permettait pas d'accueillir des licenciés supplémentaires.

« les infrastructures sont dans plus de la moitié des cas (51,65 %) déclarées comme [la problématique] la plus importante »

La figure 12 représente le nombre de répondants déclarant chacun des freins comme un manque, tandis que la figure 13 montre le classement effectué par les clubs entre ces quatre freins. On observe dans la

figure 12 que la problématique des infrastructures et celle du bénévolat ressortent grandement par rapport aux deux autres. Toutefois, dans la hiérarchisation de ces problématiques, on observe que les infrastructures sont dans plus de la moitié des cas (51,65 %) déclarées comme la plus importante et seulement 20,15 % la classent comme peu ou pas importante. A l'inverse, le positionnement du bénévolat est beaucoup plus dilué entre les degrés d'intensité, la catégorie « très important » étant même celle où il est le moins mentionné.

800 700 600 500 400 300 200 100 0 Infrastructure Bénévolat Professionnel Finance Très important ■ Important ■ Peu important ■ Pas important

FIGURE 13. DEGRÉ D'IMPORTANCE DE CHAQUE FREIN

Source: CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024.

Hiérarchisation des quatre freins de « pas important » à « très important ».

Note de lecture : 769 (51,58 %) des clubs ont déclaré la problématique des infrastructures comme « très importante »

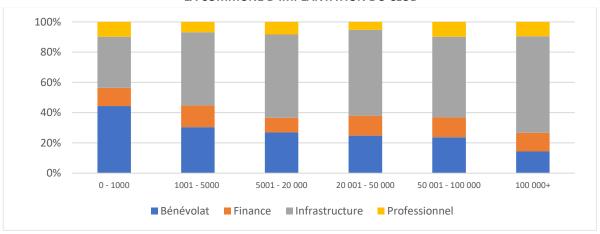


FIGURE 14. FREIN DÉCLARÉ COMME « TRÈS IMPORTANT » EN FONCTION DU NOMBRE D'HABITANTS DANS LA COMMUNE D'IMPLANTATION DU CLUB

Source: CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024.

Note de lecture : 63,81 % des clubs implantés dans des commune de plus de 100 000 habitants classent la problématique des infrastructures sportives comme « très importante ».

Suivant le constat d'une saturation sectorielle du mouvement sportif, qui est située géodémographiquement, il apparait pertinent d'observer si les manques déclarés par les répondants sont aux aussi contingents.

On observe que la taille de la commune dans laquelle est implantée l'association sportive est impactant pour le frein déclaré comme le plus important (*figure 14*). Il existe une corrélation significative (p-value < 0,05) entre ces deux variables, où l'on observe que plus la taille de la ville augmente, plus la problématique des infrastructures sportives devient prégnante.

« Plus la taille de la ville augmente, plus la problématique des infrastructures sportives devient prégnante. »

Le **bénévolat** suit une courbe inverse. Toutefois, la lecture de la *figure 15* nous indique que cette problématique **n'est pas moins présente pas à mesure que la taille de la ville augmente**, ce qui nous indique plutôt que c'est celle des **infrastructures qui prend le pas sur elle**.

Concernant les freins relatifs au financier et au manque d'encadrement professionnel, nous observons qu'ils semblent moins influencés par la dimension territorial (figure 14). Le taux de club qui les déclarent comme la problématique la plus importante ne varie que peu selon la taille de la ville. Ainsi, il n'y a que les infrastructures sportives et le bénévolat qui connaissent une influence du territoire sur leur hiérarchisation.

100 000+ 50 001 - 100 000 20 001 - 50 000 5001 - 20 000 1001 - 5000 0 - 1000 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Frein ■ Pas un frein

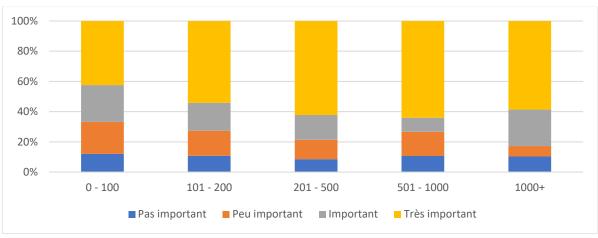
FIGURE 15. TAUX DE CLUBS QUI DÉCLARE LEUR EFFECTIF ACTUEL DE BÉNÉVOLE COMME UN FREIN A L'ACCUEIL DE LICENCIÉS SUPPLÉMENTAIRES

Source : CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024.

Note de lecture : 57,14 % des clubs implantés dans des commune de plus de 100 000 habitants déclarent que leur effectif actuel de bénévoles est un frein à l'accueil de licenciés supplémentaires.

En plus de la taille de la commune d'implantation, on observe également une influence significative (p-value < 0,05) du nombre de licenciés au sein du club, avec une pointe de la problématique des infrastructures sur les clubs entre 201-500 (62,22 %) et 501-1 000 licenciés (64,00 %) (figure 16). A l'inverse, les clubs de moins de 100 licenciés forment la seule catégorie où ils ne sont pas une majorité à placer les infrastructures comme la problématique « très importante » (42,38 %).

FIGURE 16. HIÉRARCHISATION DE LA PROBLÉMATIQUE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES EN FONCITON DU NOMBRE DE LICENCIÉS



Source: CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024.

Note de lecture : 62,22 % des clubs entre 201 et 500 licenciés classent la problématique des infrastructures sportives comme « très importante »

FIGURE 17. FREINS DÉCLARÉS EN FONCTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS

Licenciés	Infrastructures	Bénévolat	Professionnels	Finances
0 - 100	40,93%	50,72%	15,89%	16,69%
101 - 200	59,02%	58,05%	33,17%	15,61%
201 - 500	67,33%	63,07%	36,36%	17,61%
501 - 1000	60,00%	58,67%	40,00%	25,33%
1000+	51,72%	65,52%	41,38%	17,24%

Source : CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024.

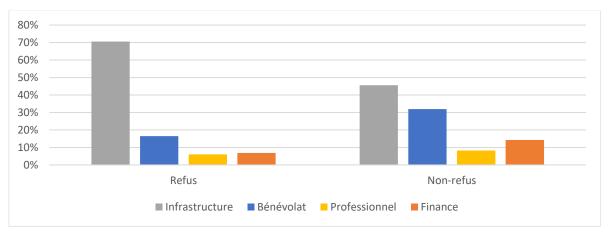
Note de lecture : 67,33 % des clubs entre 201 et 500 licenciés déclarent que la problématique des infrastructures sportives est un frein à l'augmentation de leur capacité d'accueil.

Lorsque nous croisons les manques déclarés et le nombre de licenciés au sein des clubs, seul le frein financier n'a pas de corrélation significative (p-value > 0,05). Concernant les autres, nous observons que les clubs de moins de 100 licenciés déclarent systématiquement moins de freins que ceux de plus grande taille (figure 17). Ainsi, l'augmentation de la part des infrastructures sportives comme problématique « très importante » est moins liée à l'absence d'autre problématique qu'à une prééminence de ce frein vis-à-vis des autres. On note également que le taux de club déclarant les infrastructures sportives comme principal frein (figure 16) et celui des clubs les déclarant simplement comme un manque (figure 17) suivent la même dynamique. Ainsi, il semble que lorsque les infrastructures sportives deviennent une problématique, celle-ci devient prioritaire.

« il semble que lorsque les infrastructures sportives deviennent une problématique, celle-ci devient prioritaire. »

Ce constat est étayé par le profil des freins déclarés comme les plus importants en fonction que le répondant soit capable d'accueillir ou non des licenciés supplémentaires (*figure 18*). En effet, on observe chez ceux en capacité d'accueillir que si les infrastructures sportives restent le frein le plus cité (45,60 %) comme « très important », ce taux explose chez les clubs en incapacité (70,60 %), tandis que les autres freins baissent.

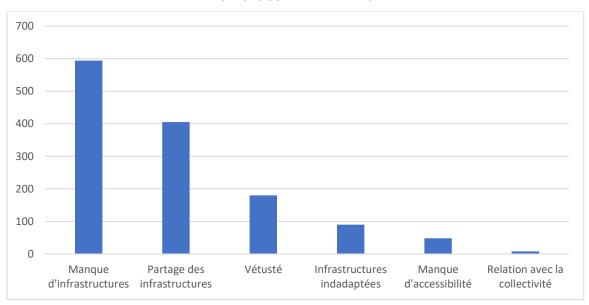
FIGURE 18. FREINS DÉCLARÉS COMME « TRÈS IMPORTANT » EN FONCTION DU REFUS OU NON DE LICENCIÉS EN RAISON D'UNE INCAPACITÉ A LES ACCUEILLIR



Source: CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024.

Note de lecture : 70,60 % des clubs ayant refusé des licenciés dû à une incapacité à les accueillir déclarent la problématique des infrastructures sportives comme la plus importante.

FIGURE 19. RAISONS POUR LESQUELLES LES INFRASTRUCTURES NE PERMETTENT PAS D'ACCUEILLIR DES LICENCIÉS SUPPLÉMENTAIRES



Source : CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024. Ensemble des clubs ayant déclaré ne pas avoir d'infrastructures permettant d'accueillir des licenciés supplémentaires. Deux choix possibles.

Note de lecture : 594 clubs expliquent l'incapacité de leurs infrastructures à accueillir des licenciés supplémentaires par un manque d'infrastructures.

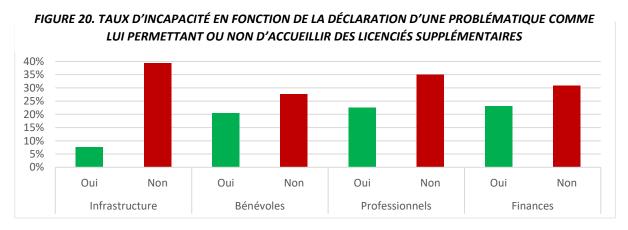
La problématique des infrastructures est majoritairement provoquée par un manque d'infrastructures et leur partage avec d'autres usagers (figure 20). Parmi les 794 clubs qui déclarent que leurs infrastructures sont une problématique pour accueillir des licenciés supplémentaires, le manque d'infrastructures (594) et leur partage avec d'autres usagers (405) ressortent largement devant la vétusté (180), l'inadaptation (90) et le manque d'accessibilité (48). L'explication par des relations difficiles avec la collectivité locale est résiduelle.

« Malgré que les quatre freins que nous avions sélectionnés apparaissent comme impactant, leurs effets ne sont pas égaux. »

Il apparait donc que la problématique des infrastructures sportives, si elle n'est quantitativement pas le plus citée (figure 12), est celle qu'en majorité les clubs hiérarchisent comme la plus importante, d'autant plus chez les clubs les plus en difficultés, en raison de leur manque et de leur partage avec d'autres usagers, ce qui complique l'accès à des créneaux adaptés aux publics. Malgré que les quatre freins que nous avions sélectionnés apparaissent comme impactant, leurs effets ne sont pas égaux. Cela ouvre la nécessité de mener une réflexion différenciée sur leur impact sur la saturation sectorielle des associations sportives.

2. Les capacités d'accueil des clubs face au défi des infrastructures

Après avoir établi que les quatre différents freins impactaient différemment la capacité d'accueil des clubs, il apparait essentiel de comprendre ces mécanismes et quantifier les impacts respectifs. L'objectif de cette démarche est de pouvoir comprendre les mécanismes de ces différents freins afin de pouvoir non seulement les hiérarchiser, mis aussi de comprendre les interactions qui peuvent avoir lieu entre eux.



Source: CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024.

Note de lecture : 7,61 % des clubs qui déclarent que leurs infrastructures leur permettent d'accueillir des licenciés supplémentaires refusent des licenciés dû à une incapacité à les accueillir.

On observe que pour l'intégralité des problématiques, les personnes mentionnant un manque (item « non ») ont un taux d'incapacité supérieur à ceux n'en déclarant pas (figure 20). Toutefois, ce phénomène se produit à des degrés différents. La problématique des infrastructures ressort particulièrement. Le taux d'incapacité descend très bas (7,61 %) lorsqu'elle n'est pas un frein, et monte plus haut que les autres (39,37 %) lorsqu'elle l'est. Les écarts sont beaucoup moins marqués pour les trois autres problématiques. Ces éléments indiquent une influence importante des infrastructures sportive dans le taux d'incapacité.

Ainsi, il nous est apparu incontournable de quantifier le poids respectifs des freins sur la probabilité qu'un club soit en incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires. Pour cela, nous avons effectué une régression logistique binaire ainsi qu'un modèle interactif afin de mesurer les effets cumulatifs qui pouvaient se produire lorsqu'un répondant déclarait plusieurs manques.

FIGURE 21. RÉSULTATS DU MODÈLE 1 – RÉGRESSION LOGISTIQUE BINAIRE

Variable	OR	p-value	Significativité	Commentaire
Infrastructure [Oui]	0,14	< 0.001	***	Effet significatif : les clubs disposant d'infrastructures suffisantes ont une probabilité nettement plus faible d'incapacité.
Bénévoles [Oui]	0,84	0.22	ns	Effet non significatif
Professionnels [Oui]	0,65	0.012	*	Effet significatif : la présence de professionnels réduit la probabilité d'incapacité.
Professionnels [ne fait pas appel à des pros]	0,6	0.0016	**	Effet significatif : la non-utilisation de professionnels est également associée à une moindre probabilité d'incapacité.
Finances [Oui]	0,94	0.73	ns	Effet non significatif

Null deviance = 1655.7 Residual deviance = 1420.7, p<0.001 AIC = 1432.7. Modèle significatif.

Source: CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024.

Note de lecture : Les clubs déclarant que leurs infrastructures sportives permettent d'accueillir des licenciés supplémentaires ont 7,14 (1/0,14 = 7,14) fois moins de probabilité de refuser des licenciés en raison d'une incapacité à les accueillir.

Le « Modèle 1 » est la régression logistique binaire. Dans ce modèle, nous avons cherché à identifier le poids respectifs de chacun des freins sur la probabilité qu'un club soit en incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires. Comme attendu, nous observons que la problématique des infrastructures a l'effet le plus fort sur le taux d'incapacité (*figure 21*) puisque qu'un répondant déclarant qu'elle ne l' affecte pas à sept fois moins de probabilité de refuser des licenciés que celui dont c'est le cas (OR = 0.14, p < 0.001).

« la problématique des infrastructures a l'effet le plus fort [...] un répondant déclarant qu'elle ne l'affecte pas à sept fois moins de probabilité de refuser des licenciés que celui dont c'est le cas »

Le manque de professionnels apparait aussi comme ayant un effet significatif, quoique moins impactant que les infrastructures sportives. Nous observons que les clubs ne faisant pas appel à des professionnels et ceux ne déclarant pas de manque ont respectivement 1,67 et 1,54 fois moins de probabilité de refuser des licenciés (*figure 21*).

A l'inverse, le Modèle 1 nous indique que le manque de bénévoles et celui de capacités financières n'a pas d'effet significatif sur la probabilité qu'un club soit en incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires. Ces deux freins n'ont pas un impact direct sur le taux d'incapacité.

Concernant les effets cumulatifs des freins, seules deux interactions sont apparues significatives sur la probabilité d'incapacité : le manque d'infrastructures combiné au manque de bénévoles ainsi que le manque d'infrastructures combiné au manque de capacités financières (figure 22). D'abord, il est intéressant de constater que la combinaison des deux manques significatifs précédents, le manque d'infrastructures et de professionnels, ne produit pas un effet significatif. Ensuite, on observe ici que si les manques de bénévoles et de capacités financières n'avaient pas d'effets directs, nous voyons ici qu'ils ont un impact indirect lorsque cela se cumule avec le manque d'infrastructures.

FIGURE 22. RÉSULTATS SIGNIFICATIFS DU MODÈLE 2 - RÉGRESSION LOGISTIQUE AVEC INTÉRACTION

Variable	OR	p-value	Significativité	Commentaire
Infrastructures x Bénévoles [oui x oui]	0,44	0.04	*	Interaction significative : l'absence simultanée d'un manque d'infrastructures et de bénévoles est liée à une probabilité moindre d'incapacité
Infrastructures x Finances [oui x oui]	0,28	0.001	***	Interaction significative : l'absence simultanée d'un manque d'infrastructures et de moyens financiers est liée à une probabilité moindre d'incapacité

Null deviance = 1655.7 Residual deviance = 1392.6, p<0.001 AIC = 1422.6; Modèle significatif.

Source : CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024.

Note de lecture : Les clubs déclarant qu'à la fois leurs infrastructures sportives et leurs capacités financières permettent d'accueillir des licenciés supplémentaires ont 3,57 (1/0,28 = 3,57) fois moins de probabilité de refuser des licenciés en raison d'une incapacité à les accueillir.

Afin de disposer d'une vision globale sur l'ensemble des variables qui influencent la probabilité qu'un club soit en incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires, nous avons effectué une autre régression logistique binaire dans laquelle sont comprises toutes les variables significatives, qui sera présenté comme le « Modèle 3 » (figure 23).

« Même en comprenant l'ensemble des facteurs, celui des infrastructures sportives est le plus déterminant » Le Modèle 3 nous permet de voir que l'influence du manque d'infrastructures et de celui de la taille du club, lorsqu'elle est comprise entre 101 et 500 licenciés, sont les facteurs les plus significatifs sur le taux d'incapacité (*figure 23*). Dans le Modèle 3,

qui est global, on observe que la taille de la ville et le manque de professionnels gardent un effet significatif, mais qui est moins impactant que les deux critères précédents. A l'inverse, l'ensemble des variables non présentes dans le tableau ne se sont pas révélées significatives lorsque l'ensemble des variables sont présentes. Ainsi, la famille de pratique ou encore la taille de la ville, hormis pour celle de 50 000 à 100 000 habitants, ne sont pas apparues comme ayant un effet direct sur l'incapacité d'accueil. Enfin, disposer d'infrastructures suffisantes a un effet drastique puisqu'il réduit de 84 % la probabilité que le club soit en incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires (soit 6,25x moins de chance), ce qui témoigne que même en comprenant l'ensemble des facteurs, celui des infrastructures sportives est le plus déterminant.

FIGURE 23. RÉSULTATS SIGNIFICATIFS DU MODÈLE 3 – RÉGRESSION LOGISTIQUE BINAIRE

Variable	OR	p-value	Significativité	Commentaire
Licenciés [101-200] Ref: Licenciés [- de 100]	1,78	< 0.01	**	Effet significatif : les clubs qui ont entre 101 et 200 licenciés ont 1,78 fois plus de probabilité que ceux de moins de 100 licenciés de refuser des licenciés en raison d'une incapacité à les accueillir.
Licenciés [201-500] Ref: Licenciés [- de 100]	3,01	< 0.001	***	Effet significatif : les clubs qui ont entre 201 et 500 licenciés ont 3,01 fois plus de probabilité que ceux de moins de 100 licenciés de refuser des licenciés en raison d'une incapacité à les accueillir.
Taille.ville [50 001 – 100 000] Ref: Taille.ville [- de 1000]	2,13	< 0.05	*	Effet significatif : les clubs dans des villes entre 50 001 et 100 000 habitants ont 2,13 fois plus de probabilité que ceux dans des villes de moins de 1 000 habitants de refuser des licenciés en raison d'une incapacité à les accueillir.
Infrastructures [oui]	0,16	< 0.001	***	Effet significatif : les clubs avec des infrastructures qui leur permettent d'accueillir des licenciés supplémentaires ont 6,25 (1/0,16) fois moins de probabilité de refuser des licenciés en raison d'une incapacité à les accueillir.
Professionnels [oui]	0,69	< 0,05	*	Effet significatif : l'absence du manque de professionnel ont 1,45 (1/0,69) fois moins de probabilité de refuser des licenciés en raison d'une incapacité à les accueillir.

 $Null\ deviance = 1655.7 \qquad Residual\ deviance = 1346.4,\ p<0.001 \quad AIC = 1390.4.\ Mod\`ele\ significatif$

Source : CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024.

Note de lecture : Les clubs qui ont entre 201 et 500 licenciés ont 3,01 fois plus de probabilité que ceux de moins de 100 licenciés de refuser des licenciés en raison d'une incapacité à les accueillir.

Ces résultats nous permettent de considérer les infrastructures sportive comme le facteur le plus impactant pour traiter du problème de l'incapacité à accueillir des licenciés supplémentaires. Lorsque ce frein se fait

« les clubs non-employeurs ont une moindre probabilité de refuser des licenciés que leurs homologues employeurs »

sentir, il conduit beaucoup plus fréquemment à l'incapacité que les trois autres, ce qui indique que c'est une problématiques beaucoup contraignante et plus difficile à dépasser. A un degré moindre, le manque de professionnel effectue aussi une pression importante sur la capacité d'accueil des clubs puisqu'il impacte directement le taux d'incapacité. Il est notable que les clubs non-employeurs ou ne déclarant pas être en manque de professionnels ont une moindre probabilité d'être en incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires que leurs homologues déclarant un manque (figure 21).

A l'inverse de ces deux problématiques, le manque de bénévoles et de capacités financières apparaît comme des facteurs indirects sur le taux d'incapacité. Ils ne deviennent significatifs que lorsqu'ils se combinent avec le problème des infrastructures sportives. Ainsi, même si ces deux freins ont un impact certain sur la vie des clubs, ils ne semblent pas être prioritaires pour résoudre le phénomène de saturation sectoriel du mouvement sportif.

C. TYPOLOGIE DES CLUBS : une proposition de profils-types

L'exercice de la catégorisation est un travail qui permet de faciliter l'identification d'une problématique afin d'y apposer des réponses adaptées, ici selon les profils d'associations sportives. Toutefois, c'est un travail périlleux qui, malheureusement, nécessite une certaine réification des situations qui sont aussi diverses qu'il existe de club. Ainsi, notre travail de catégorisation a comme finalité de proposer une facilitation de l'appropriation du problème de saturation partielle qui traverse le mouvement sportif en Nouvelle-Aquitaine, mais nullement de définir l'exhaustivité des situations.

Afin de mener ce travail, nous avons effectué une Analyse en Composantes Multiples (ACM), comprenant les variables significatives sur l'incapacité à accueillir des licenciés supplémentaires, à partir de laquelle nous avons clustérisé les répondants par la méthode des k-means (Modèle 4). Cette catégorisation permet de classer les associations selon leurs caractéristiques (nombre de licenciés, problématique affrontée...) en lien avec le taux d'incapacité.

Pour obtenir les clusters, nous avons pris en compte les données suivantes : taux d'incapacité; nombre de licenciés ; taille de leur ville d'implantation ; famille de pratique ; manques déclarés ; frein prioritaire.

Le résultat de ce travail nous a permis de typologiser six types de clubs :

- Les clubs de pratique à risque en tension professionnelle
- Les clubs de ville moyenne à besoin spécifique d'infrastructures
- Les clubs de sport collectif en forte tension
- Les grands clubs urbains structurés
- Les petits clubs sous dépendance du bénévolat
- Les clubs de pratique spécifique en tension financière

FIGURE 24. RÉSULTATS MODÈLE 4- ACM AVEC CLUSTERISATION PAR K-MEANS

Nombre de licenciés 50		126 18,25% 33,33% 41,27% 23,81%	360 30,56% 38,61% 33,89%	379 43,54% 11,87% 31,93%	51 21,57% 11,74%	385 7,79% 70,39%	190 14,21%
Nombre de licenciés 50	100 01-200 01-500 01-1000	33,33% 41,27% 23,81%	38,61% 33,89%	11,87%	·	·	
Nombre de licenciés 50	01-200 01-500 01-1000	41,27% 23,81%	33,89%		11,74%	70.39%	00.0461
Nombre de licenciés 50	01-500 01-1000	23,81%		31.93%		,	63,31%
licenciés 50	01-1000	-	04 040/	,	1,96%	21,04%	17,89%
50			21,94%	50,13%	3,92%	7,79%	11,05%
10	2004	1,59%	5,56%	6,07%	25,49%	7,79%	7,89%
	J00+	0,00%	0,00%	0,00%	56,86%	0,00%	0,00%
AE	EFF ¹⁷	15,08%	6,34%	7,65%	13,73%	0,00%	9,47%
Ge	énéraliste	15,87%	6,11%	23,75%	27,45%	8,31%	26,32%
Pa	arasport	15,87%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	14,73%
Famille de Ur	niv et sco	0,00%	0,00%	0,00%	25,49%	0,00%	5,26%
pratique* Co	ollectifs	15,87%	19,17%	69,13%	3,92%	23,90%	12,63%
Ol	pposition	39,69%	47,50%	6,33%	11,76%	8,31%	21,05%
Na	ature	11,90%	7,50%	6,60%	5,88%	29,35%	15,79%
In	dividuels	14,29%	13,33%	7,92%	11,76%	30,13%	23,16%
0-	1 000	12,70%	4,72%	4,22%	1,96%	17,66%	7,89%
10	001-5 000	30,95%	37,50%	24,80%	9,80%	37,40%	37,74%
Taille de la 5	001- 20 000	28,57%	28,61%	36,94%	17,65%	23,64%	22,11%
ville 20	0 001-50 000	7,94%	13,06%	17,41%	27,45%	12,73%	21,05%
50	0 001 - 100 000	11,90%	8,89%	7,92%	15,69%	6,23%	6,84%
10	00 000+	7,94%	7,22%	8,71%	27,46%	23,38%	7,37%
In	frastructures	31,75%	77,22%	89,45%	50,99%	18,18%	22,11%
Bé	énévoles	64,29%	22,22%	87,86%	50,99%	61,30%	44,21%
Fraine	rofessionnels lon]	62,70%	5,83%	56,99%	37,50%	6,49%	24,21%
No	on rofessionnalisé	11,11%	23,61%	29,29%	16,67%	87,01%	34,74%
Fi	nanciers	8,73%	2,50%	32,98%	17,65%	8,05%	36,84%
In	frastructures	3,97%	95,83%	77,84%	66,67%	18,18%	11,58%
Problématique Bé	énévoles	13,49%	3,33%	16,36%	17,65%	80,26%	5,26%
	rofessionnels	81,75%	0,00%	0,79%	9,80%	0,52%	1,05%
Fi	nanciers	0,79%	0,83%	5,01%	5,88%	1,04%	82,11%

^{*} Deux réponses possibles

Source : CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024.

Note de lecture : 70,39 % des clubs du cluster 5 ont moins de 100 licenciés.

26

^{* *} Plusieurs réponses possibles

¹⁷ Activités d'Expression, de la Forme et de la Force

Cluster 1 – Les clubs de pratique à risque en tension professionnelle

LE PROFIL CLÉ: La tension sur la professionnalisation

LIGNE DIRECTRICE

Clubs en tension pour le recrutement d'encadrants professionnels, souvent issus de pratiques nécessitant une expertise technique ou une sécurité renforcée (parasport, sports d'opposition, gymnastique). Leur capacité d'accueil est limitée par le manque de personnels qualifiés, bénévoles ou salariés.

INDICATEURS NOTABLES

Indicateur	Valeur
Nombre d'associations	126
Taille majoritaire	101–200 licenciés (41,3 %)
Sports dominants	Sports d'opposition (39,7 %);
	Parasport (15,9 %)
Répartition territoriale	0 – 20 000 : 72,22 %
Frein	Bénévoles (64,3 %(
	Professionnels (64,70 %)
Problématique prioritaire	Professionnels (81,8 %)
Taux d'incapacité	18,3 %

PROFIL STRUCTUREL ET TERRITORIAL

Ces clubs se caractérisent par une hétérogénéité dans leur implantation. On peut tout de même observer une tendance pour les villes de taille petite et modérée. Ces clubs sont de faible à moyenne taille, seuls 1,59 % font plus de 500 licenciés.

PROFIL SPORTIF

La majorité des clubs sont issus des AEFF (dont une majorité sont de gymnastique), du parasport et des sports d'opposition, qui sont des familles de pratique avec des contraintes d'encadrement importantes pour assurer une pratique dans un cadre sécurisé. Ce faisant, ces pratiques nécessitent des formations spécifiques pour pouvoir encadrer la pratique, ce qui peut être contraignant pour des bénévoles. Ces pratiques sont alors dépendantes d'un encadrement professionnel.

FREINS IDENTIFIÉS

- ➤ Professionnels (62,7 %) (1^{er} = taux le plus élevé parmi les six clusters)
- ➢ Bénévolat (64,3 %) (2^{ème})

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Ce cluster se définit par la **dépendance au recours d'encadrants professionnels** des clubs qui le compose. Ces clubs représentent la **catégorie la plus professionnalisée** de l'échantillon. La prééminence de cette problématique sur la hiérarchisation montre qu'elle est le frein principal qu'affronte les clubs de ce cluster. Le taux d'incapacité de ce cluster est en-dessous de la moyenne, ce qui montre une capacité de ces clubs à répondre au manque de professionnels.

À RETENIR

- Cluster le plus professionnalisé mais dépendant du salariat sportif.
- > Tensions d'encadrement limitant la capacité d'accueil.
- Public cible prioritaire pour les politiques de soutien à la professionnalisation.

Cluster 2 – Les clubs de ville moyenne à besoin d'infrastructures spécifiques

LE PROFIL CLÉ: Tension sur les infrastructures sportives

LIGNE DIRECTRICE

Clubs en tension sur les infrastructures sportifs sur des disciplines réclamant des infrastructures spécifiques. Un taux d'incapacité important causé par le manque d'infrastructures adaptées.

INDICATEURS NOTABLES

Indicateur	Valeur
Nombre d'associations	360
Taille majoritaire	0 – 100 licenciés (38,61 %);
	101–200 licenciés (33,89 %)
Sports dominants	Sports d'opposition (47,50 %)
Répartition territoriale	1 001 – 5 000 hab. (37,50 %);
	5 001–20 000 hab. (28,61 %)
Frein	Infrastructures (77,22 %)
Problématique prioritaire	Infrastructures (95,83 %)
Taux d'incapacité	30,56 %

PROFIL STRUCTUREL ET TERRITORIAL

Ces clubs se caractérisent par une taille faible à modérée, à l'image du cluster précédent, et une implantation privilégiée dans des villes moyennes. Très faible taux dans les petites villes, qui peut illustrer que ce sont des pratiques spécifiques qui n'apparaissent qu'à partir d'un certain nombre d'habitants.

PROFIL SPORTIF

La principale famille de pratique représentée est celle des sports d'opposition (47,50 %), loin devant les sports collectifs (19,17 %) et les sports individuels (13,33 %). Ces familles de pratique peuvent nécessiter des infrastructures spécifiques qui apportent une contrainte supplémentaire sur des mairies de taille intermédiaire qui n'ont pas les moyens d'avoir ce genre d'infrastructure.

FREINS IDENTIFIÉS

➤ Infrastructures (77,22 %) (2^{ème})

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Ces clubs représentent la catégorie déclarant le plus les infrastructures sportives comme le frein le plus important, avec une quasi exclusivité (95,83 %). Toutefois, les autres problématiques sont assez faiblement déclarés, ce qui semble montrer que ce profil de club est mono-problématique : celle des infrastructures. Malgré ce seul frein, le taux d'incapacité de ce cluster est le deuxième plus élevé (30,56 %). Ces clubs, pour moitié de sports d'opposition, se trouvent en majorité dans des villes de taille moyenne, qui peuvent avoir des difficultés à fournir les infrastructures spécifiques que réclament leur pratique.

À RETENIR

- > Pratique avec des besoins d'infrastructures spécifiques dans des communes moyennes.
- > Tension sur les infrastructures sportives qui limite les capacités d'accueil.
- Public cible prioritaire pour les rénovations/développements d'infrastructures sportives

Cluster 3 – Les clubs de sport collectif en forte tension

LE PROFIL CLÉ : Clubs avec une forte demande en situation de multi-problématique

LIGNE DIRECTRICE

Clubs moyens/importants de sport collectif en commune intermédiaire affrontant une demande élevée avec une problématique d'infrastructures sportives exacerbée par d'autres manques. Profil de club le plus en difficulté avec plusieurs freins à lever.

INDICATEURS NOTABLES

Indicateur	Valeur
Nombre d'associations	379
Taille majoritaire	101 – 200 licenciés (31,93 %);
	201–500 licenciés (50,13 %)
Sports dominants	Sports collectifs (69,13 %);
	Généraliste (23,75 %)
Répartition territoriale	1 001 – 5 000 hab. (24,80 %);
	5 001–20 000 hab. (36,94 %)
Frein	Infrastructures (86,45 %);
	Bénévoles (87,86 %);
	Professionnels (56,99 %)
	Financiers (32,98 %)
Problématique prioritaire	Infrastructures (77,84 %)
Taux d'incapacité	43,54 %

PROFIL STRUCTUREL ET TERRITORIAL

Ces clubs se caractérisent par une taille modérée à importante dans des villes intermédiaires, même si l'ensemble des profils de ville sont représentées. Cela traduit des clubs qui sont de tailles importantes pour des villes de cette dimension.

PROFIL SPORTIF

Nous observons un profil très marqué avec une large majorité de sports collectifs (69,13 %) et une part non négligeable de clubs généraliste (23,75 %), qui eux-mêmes possèdent très souvent des sections de sport collectif. Cette famille de pratique possède en son sein des sports très médiatisés qui attirent une forte demande.

FREINS IDENTIFIÉS

- ➤ Infrastructures (89,45 %) (1^{er})
- Bénévolat (87,86 %) (1^{er})
- Professionnels (56,99 %) (2^{ème})
- Capacités financières (32,98 %) (2ème)

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Pour chaque problématique, cette catégorie de club présente le premier ou second taux le plus fort. Il est le seul cluster à dépasser les 85 %, chose qu'il fait deux fois : pour les infrastructures (89,45 %) et

le bénévolat (87,86 %). Si la problématique principale déclarée est très majoritairement celle du manque d'infrastructures (77,84 %), nous observons une superposition de problématiques qui cause un taux d'incapacité qui atteint les 43, 54 %, taux de loin le plus élevé des six clusters. Ce sont des clubs qui affrontent une demande importante pour laquelle ils ne sont structurellement pas capables de répondre, et ce à plusieurs niveau.

À RETENIR

- > Clubs de sports collectifs médiatisés avec une forte attractivité
- > Superposition de plusieurs freins qui traduit une atteinte des limites structurelles des clubs
- ➤ Profil de club le plus en difficulté qui nécessite d'agir sur plusieurs leviers

Cluster 4 – Les grands clubs urbains structurés

LE PROFIL CLÉ: Très grands clubs dans les grandes agglomérations

LIGNE DIRECTRICE

Ce cluster regroupe la majorité des clubs de plus de cinq cent licenciés dans des communes de plus de 50 000 habitants. Malgré une forte structuration, ces clubs apparaissent comme affrontant plusieurs problématiques.

INDICATEURS NOTABLES

Indicateur	Valeur
Nombre d'associations	51
Taille majoritaire	501 – 1 000 licenciés (25,49 %);
	1 000+ licenciés (56,86 %)
Sports dominants	Généraliste (27,45 %);
	Universitaire et scolaire (25,49 %);
	AEFF (13,73 %)
Répartition territoriale	20 001 – 50 000 hab. (27,45 %);
	50 001–1 000 000 hab. (15,69 %);
	100 000+ hab. (27,46 %)
Frein	Infrastructure (50,99 %)
	Bénévoles (50,99 %)
	Professionnels (37,50 %)
Problématique prioritaire	Infrastructures (66,67 %)
Taux d'incapacité	21,57 %

PROFIL STRUCTUREL ET TERRITORIAL

Ce cluster propose un profil structurel et territorial très clivé, puisque plus de quatre-vingts pourcent des clubs font plus de cinq cents licenciés. L'ensemble des autres catégories de nombre de licenciés ont le plus faible taux de l'ensemble des six clusters. Il en va de même concernant la commune d'implantation, puisque les trois plus grandes catégories de ville connaissent leur plus fort taux, et les trois plus petites catégories leur plus faible taux. Ce cluster propose donc un profil très ciblé qui est celui des très grands clubs en zone urbaine.

PROFIL SPORTIF

Ces clubs proviennent d'une variété importante de famille de pratique, même si l'on retrouve une bonne part des clubs de la catégorie « généraliste » (27,45 %) et les grands clubs universitaires et scolaires (25,49 %). C'est-à-dire des profils de club omnisport avec une variété de sections en leur sein.

FREINS IDENTIFIÉS

- ➤ Infrastructures (50,99 %) (3^{ème})
- Bénévolat (50,99 %) (4^{ème})
- Professionnels (37,50 %) (3^{ème})

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Ces grands clubs, fortement professionnalisés, présentent un taux d'incapacité légèrement endessous de la moyenne et avec ni de fort taux, ni de faible taux sur aucun frein. Ces grands clubs semblent affronter plusieurs problématiques sans clivage particulier. Nous observons que, malgré le degré de professionnalisation élevé, le manque de bénévole se fait ressentir dans plus de la moitié d'entre eux (50,99 %). Enfin, la problématique des infrastructures restent la problématique que les clubs considèrent en majorité comme la plus importante, symbole de sa forte contrariété. S'ils affrontent comme le cluster 3 une variété de problématique, ils semblent structurellement en capacité d'y répondre.

À RETENIR

- > Très grands clubs urbains omnisports
- > Hétérogénéité des freins affrontés, avec une prééminence des infrastructures sportives
- > Clubs professionnalisés et structurés qui demandent un accompagnement plus personnalisé

Cluster 5 – Les petits clubs sous dépendance du bénévolat

LE PROFIL CLÉ: Petits clubs à faible besoin structurel

LIGNE DIRECTRICE

Clubs de petite taille concentrés dans des communes de faible taille et, paradoxalement, les très grandes agglomérations. Ce sont des clubs avec une dimension et des pratiques peu demandeuses structurellement, notamment en infrastructures. Profil de club le moins en tension quant à ses capacités d'accueil.

INDICATEURS NOTABLES

Indicateur	Valeur	
Nombre d'associations	385	
Taille majoritaire	0 – 100 licenciés (70,39 %)	
Sports dominants	Nature (29,35 %);	
	Individuels (30,13 %);	
	Collectifs (23,90 %)	
Répartition territoriale	0 – 1 000 hab. (17,66 %);	
	1 001–5 000 hab. (37,40 %);	
	100 000+ hab. (23,38 %)	
Freins	Bénévoles (61,30 %)	
	Non professionnalisé (87,01 %)	
Problématique prioritaire	Bénévoles (80,26 %)	
Taux d'incapacité	7,79 %	

PROFIL STRUCTUREL ET TERRITORIAL

A l'image du cluster précédent, des profils se dégagent avec plus de 90 % des clubs de moins de 200 licenciés dont 70,39 % de moins de 100, pourcentage le plus élevé parmi tous les clusters. On observe également que 87,01 % des clubs ne sont pas professionnalisés. Le profil territorial est plus paradoxal, puisque à la fois les villes de moins de mille et de plus de cent milles habitants sont sur-représentées. Il y a donc une polarisation de l'implantation de ces clubs entre les deux extrêmes. Le profil est donc celui de petits clubs ruraux ou dans une très grande agglomération.

PROFIL SPORTIF

Nous observons trois familles de pratique dominante au sein de ce cluster : les sports individuels (30,13 %), de nature (29,35 %) et collectifs (23,90 %). Concernant les deux premières familles, elles ont la particularité de comprendre certaines pratiques qui sont faiblement demandeuses en infrastructures sportives. Concernant les clubs de sports collectifs, ce sont des pratiques dont l'encadrement est en moyenne moins contraignant que pour d'autres et dont le besoin en infrastructures est modéré pour les clubs de faible dimension.

FREINS IDENTIFIÉS

- Bénévolat (61,30 %) (3ème)
- Non professionnalisé (87,01 %) (1^{er})

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Ce cluster regroupe des clubs avec une faible demande structurel, que ce soit en terme d'infrastructures que de professionnels, dû à des pratiques qui le permettent et une taille faible à modérée. Il est de loin le moins professionnalisé avec 87,01 % de clubs non-professionnalisés (contre 34,74 % pour le suivant) et dont le taux sur la problématique des infrastructures est le plus faible. Ces clubs sont donc en situation de **mono-problématique concentrée sur le manque de bénévoles** (61,30 %), dont ils sont dépendants pour fonctionner. Or, nous avons observé précédemment que le manque de bénévolat n'affectait pas directement l'incapacité d'accueil, ce qui semble se confirmer car **ce cluster est celui présentant le plus faible taux d'incapacité.**

À RETENIR

- > Petits clubs ruraux ou dans des grandes agglomérations peu professionnalisés
- Mono-problématique sur le manque de bénévoles, dont ils sont dépendants
- Clubs peu structurés qui semblent plus souffrir du manque d'attractivité que de la saturation

Cluster 6 – Les clubs de pratique spécifique en tension financière

LE PROFIL CLÉ : Clubs en tension budgétaire

LIGNE DIRECTRICE

Clubs majoritairement de petite taille mais modérément structurés qui pratiquent des sports avec un besoin de matériels spécifiques et/ou onéreux. Ce cluster se définit par les difficultés financières qu'ils affrontent. Clubs peu en tension sur leurs capacités d'accueil.

INDICATEURS NOTABLES

Indicateur	Valeur
Nombre d'associations	190
Taille majoritaire	0 – 100 licenciés (63,31 %)
Sports dominants	Individuels (23,16 %);
	Parasport (14,73 %)
Répartition territoriale	1 001 – 5 000 hab. (37,40 %);
	20 001–50 000 hab. (21,05 %)
Frein	Financiers (36,84 %)
Problématique prioritaire	Financiers (82,11 %)
Taux d'incapacité	14,21 %

PROFIL STRUCTUREL ET TERRITORIAL

La taille des clubs de ce cluster est proche de celui du précédent, à savoir une grande majorité de clubs sous les deux cents licenciés (91,20 %) dont la plupart sous les cent licenciés (63,31 %). Toutefois, seuls 34,74 % de ces clubs ne sont pas professionnalisés, ce qui indique une structuration importante pour des clubs de cette dimension. Ce sont donc des petits clubs dont leur pratique les contraints à la professionnalisation. Le profil des communes d'implantation est très hétérogène et n'apparaît pas comme le critère déterminant de ce cluster.

PROFIL SPORTIF

Les familles de pratiques sont également très hétérogènes. Nous notons tout de même une surreprésentation des parasports, mais aussi une plus légère des clubs généralistes, de nature et individuels. Ces différentes familles comportent des pratiques qui peuvent nécessiter du matériel spécifiques. Le fort taux de professionnalisation malgré la taille modeste des clubs semble aussi traduire une exigence importante d'encadrement, qui serait donc liée aux particularités de la pratique.

FREINS IDENTIFIÉS

Capacités financières (36,84 %) (1^{er})

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Le taux de manque de moyens financiers est le plus élevé parmi tous les clusters (36,84 %), mais surtout, il est déclaré comme le **frein le plus important dans 82,11** % des cas, contre moins de 6 % dans l'ensemble des autres groupes. La problématique des ressources financières est la caractéristique la plus déterminante dans ce cluster. Au contraire du cluster 5 dont les clubs avaient

un faible besoin structurel, les clubs de ce groupe sont aussi **de taille modeste mais ont des besoin structurels importants**. Ce constat semble induit par les caractéristiques de leur pratique qui nécessite encadrement et/ou matériel spécifique, ce qui les met en difficulté sur le plan financier. Ces clubs n'ont qu'une **faible tension sur leur capacité d'accueil** (14,21 % d'incapacité).

À RETENIR

- Clubs de taille petite/modérée avec des besoins de structuration
- > Très forte prééminence de la problématique financière
- Clubs dont les besoins de structuration les mettent en difficulté financière

Réalisé par :

L'Observatoire régional du sport de Nouvelle-Aquitaine





Avec le soutien de :







Observatoire régional du sport de Nouvelle-Aquitaine 2 avenue de l'Université 33400 Talence

Mail: contact@crds-nva.com Site web: https://crds-nva.com/

ANNEXE

1. Annexe 1 : Questionnaire de l'enquête 2024

L'héritage des Jeux olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre de l'héritage sportif des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, le Comité Régional Olympique et Sportif de Nouvelle-Aquitaine et l'Observatoire du Sport Français de l'Université de Poitiers souhaitent identifier les potentiels freins à l'accueil de nouveaux licenciés dans les associations sportives de la région.

Ce questionnaire de 3 à 5 minutes vise à recueillir les précieux retours des associations sportives de Nouvelle-Aquitaine.

Section 1: présentez votre association

Au travers de ces premières questions, veuillez nous indiquer les informations concernant la situation générale de votre association.

Q1 : En tant que répondant, quelle est votre fonction au sein de l'association ?

- Président(e)/Vice-Président(e)
- Trésorier(e)/Trésorier(e)-Adjoint(e)
- Secrétaire/Secrétaire Adjoint(e)
- Autre dirigeant(e) bénévole
- Salarié(e) administratif(ve)
- Salarié(e) encadrant(e)
- Autre

Q2 : A quelle fédération votre association est-elle affiliée ?

(Précisez la fédération dans laquelle vous avez le plus de licenciés)

Q2 bis : Votre association possède-t-elle une deuxième fédération d'affiliation ?

Si votre association ne possède pas de seconde affiliation, nous vous prions de ne pas répondre.

Q3: Si l'intitulé de votre fédération ne porte pas le nom votre discipline sportive, vous pouvez la préciser ici.

(Exemple: un club uniquement de BMX affilié à la Fédération Française de Cyclisme).

Q4 : Dans quel département se situe le lieu de pratique de votre association ?

- Charente (16)
- Charente-Maritime (17)
- Corrèze (19)
- Creuse (23)
- Dordogne (24)
- Gironde (33)
- Landes (40)
- Lot-et-Garonne (47)
- Pyrénées-Atlantiques (64)
- Deux-Sèvres (79)
- Vienne (86)
- Haute-Vienne (87)

Q5: Votre association se situe dans une ville de :

- de 1 000 habitants
- 1 001 à 5 000 habitants
- 5 001 à 20 000 habitants
- 20 001 à 50 000 habitants
- 50 001 à 100 000 habitants
- + de 100 000 habitants

Q6: Selon vous, votre association se situe en milieu :

- Rural
- Urbain

Q7: Quel était le nombre de licenciés dans votre association durant la saison 2023-2024?

- 0 à 100
- 101 à 200
- 201 à 500
- 501 à 1 000
- 1001 et +

Q8: Avec la dynamique de Paris 2024, de septembre à aujourd'hui, avez-vous été capable d'accueillir des licenciés supplémentaires par rapport à la saison passée ?

A moyens constants : avec un nombre d'équipements, de professionnels, de bénévoles et de financements équivalents à la saison dernière

- Oui
- Non

[si répondu OUI à la Q8]

Q8.1: A l'issue de Paris 2024, quel pourcentage de licenciés supplémentaires estimez-vous pouvoir accueillir pour cette nouvelle saison ?

- Entre 1 et 10 % de plus que la saison passée (ex : si la saison précédente vous aviez 100 licenciés et que vous estimez pouvoir en accueillir entre 1 et 10).
- 11-20 % de plus que la saison passée (ex : si la saison précédente vous aviez 100 licenciés et que vous estimez pouvoir en accueillir entre 11 et 20).
- 21-50 % de plus que la saison passée (ex : si la saison précédente vous aviez 100 licenciés et que vous estimez pouvoir en accueillir entre 21 et 50).
- Plus de 50 % de plus que la saison passée (ex : si la saison précédente vous aviez 100 licenciés et que vous estimez pouvoir en accueillir plus de 50).

[si répondu NON à la Q8]

Q8.2: Quelle est la raison principale qui fait que vous n'êtes pas en capacité d'accueillir des licenciés supplémentaires sur cette saison 2024-2025 ?

- Pas de demandes supplémentaires par rapport à la saison passée
- Incapacité de les accueillir pour différentes raisons (objet des questions suivantes)
- Choix de ne pas accueillir de licenciés supplémentaires (alors que vous possédez un nombre d'équipements, de professionnels, de bénévoles et de financements suffisants)

[Si répondu « incapacité de les accueillir pour différentes raisons » à la Q9 bis]

Q8.2.1: Combien de licenciés supplémentaires estimez-vous avoir dû refuser?

- Entre 1 et 10 % du nombre de licenciés que vous aviez la saison passée (ex : si la saison précédente vous aviez 100 licenciés et que vous estimez avoir dû en refuser entre 1 et 10).
- 11-20 % du nombre de licenciés que vous aviez la saison passée (ex : si la saison précédente vous aviez 100 licenciés et que vous estimez avoir dû en refuser entre 11 et 20).
- 21-50 % du nombre de licenciés que vous aviez la saison passée (ex : si la saison précédente vous aviez 100 licenciés et que vous estimez avoir dû en refuser entre 21 et 50).
- Plus de 50 % du nombre de licenciés que vous aviez la saison passée (ex : si la saison précédente vous aviez 100 licenciés et que vous estimez avoir dû en refuser plus de 50).

Q8.2.2 : Quelles catégories d'âge estimez-vous avoir principalement refusées ?

- Enfant (Moins de 10 ans)
- Adolescent (10 à 17 ans)
- Adulte (18 à 59 ans)
- Sénior (60 ans et plus)

Q8.2.3 : Estimez-vous avoir dû refuser des personnes en situation de handicap ?

- Oui
- Non

Q8.2.4: Si vous souhaitez nous faire parvenir des remarques sur ce sujet :

[Espace de texte]

Section 2: Infrastructures sportives

L'objectif des prochaines rubriques est d'identifier les freins potentiels à l'accueil de nouveaux licenciés dans vos associations, de mieux comprendre l'environnement de vos licenciés et les défis organisationnels quotidiens. Vos réponses permettront de cerner vos besoins prioritaires et de développer des solutions adaptées pour renforcer le tissu sportif local.

Q9 : Votre association a-t-elle suffisamment d'infrastructures adaptées disponibles pour accueillir des licenciés supplémentaires ?

- Oui
- Non

[Si répondu NON à la Q9]

Q9.1: Quels sont les principaux freins à l'extension des espaces ?

(2 réponses maximum)

- Manque d'infrastructures disponibles
- Difficulté à accéder aux infrastructures (mobilité)
- Problèmes liés à l'entretien (vétusté) des infrastructures
- Equipements partagés avec d'autres usagers
- Infrastructures inadaptées à la pratique
- Autre

Q10 : Si vous souhaitez nous faire parvenir des remarques sur les difficultés que vous rencontrez en rapport avec les infrastructures sportives :

[Espace de texte]

Section 3: Acteurs et actrices de l'association

Dans cette seconde rubrique, les questions ont pour objectif de mieux comprendre votre situation et vos besoins en relation avec les acteurs qui soutiennent le développement de votre association. Elles permettent de cerner l'environnement de votre structure et les enjeux que vous affrontez dans la gestion quotidienne de l'association.

Q11: Estimez-vous que vos bénévoles actuels sont suffisants pour encadrer un plus grand nombre de licenciés ?

- Oui
- Non

Q12: Estimez-vous que vos professionnels actuels sont suffisants pour encadrer un plus grand nombre de licenciés ?

- Oui
- Non
- Notre association ne fait pas appel à des professionnels

Q13: Si vous souhaitez nous faire parvenir des remarques sur les problématiques que vous rencontrez avec les acteurs et actrices de l'association (bénévoles et professionnels) :

[Zone de texte]

Section 4: Finances

Dans cette rubrique, les questions sont destinées à évaluer votre situation financière et vos besoins à cet égard. Elles visent à mieux appréhender votre environnement financier et les défis que vous rencontrez régulièrement.

Q14 : Votre association a-t-elle la capacité financière d'accueillir des licenciés supplémentaires ?

- Oui
- Non

[Si répondu NON à la Q14]

Q14.1: L'arrivée de nouveaux licenciés met-elle une pression supplémentaire sur vos ressources financières ?

- Oui, cela met une pression significative sur nos ressources financières.
- Oui, mais cette pression reste gérable pour le moment.
- Non, l'arrivée de nouveaux licenciés n'a pas d'impact notable sur nos ressources financières.
- Non, au contraire, cela contribue à renforcer nos ressources financières.

Section 5 : Complémentarités

Pour terminer, les questions suivantes sont destinées à identifier de manière précise un ordre de priorité concernant les différents freins ou freins éventuels que nous avons évoqués précédemment dans le questionnaire. Elles visent à faire des choix de positionnement cruciaux afin de mieux appréhender les défis que vous rencontrez régulièrement.

Q15: Parmi les facteurs cités précédemment, selon vous lequel est le plus limitant à l'accueil de licenciés supplémentaires ?

(Classez les quatre freins suivants par ordre de priorité du plus important au moins important. Cette question a pour but de vous faire faire un choix de positionnement crucial afin de mieux appréhender les défis que vous rencontrez régulièrement)

- Infrastructures sportives

Très important	Important	Peu important	Pas important
			1

Bénévoles

Très important	Important	Peu important	Pas important

- Professionnels

- Capacités financières

Très important	Important	Peu important	Pas important
----------------	-----------	---------------	---------------

Q16 : Quels autres freins majeurs identifiez-vous pour accueillir davantage de licenciés dans votre structure ?

(Merci de préciser votre réponse en quelques mots)

[Zone de texte]

Q17 : Avez-vous d'autres remarques à nous faire parvenir ?

[Zone de texte]

Remerciements

Les réponses à ce questionnaire nous permettront de porter vos messages aux partenaires publics et privés du mouvement sportif néo aquitain.